

**DCM N° 2023-06/024**

**Séance du 09 juin 2023**

Le conseil municipal dûment convoqué le 09 juin 2023 à 18h, s'est réuni en session ordinaire, en mairie de Choisey, sous la présidence de Madame THEVENIN Hélène, Maire

Date de la convocation : 02 juin 2023	La liste des délibérations affichée et publiée le 15 juin 2023
Nombre de conseillers en exercice : 13	Acte <b>publié et reçu</b> par le contrôle de légalité :

**PRESENTS** : THEVENIN Hélène, BARRET-PAQUES Béatrice, BARTHE Olivier, CRETIN Bérengère, DIAS Edouard, LACROIX Marie-Paule, LAVRUT Arnaud, MAUPOIL Florence, METRAILLE Thomas, SIBILLE Laurent, VALENTE Nathalie (**11 présents**)

**ABSENT(S) Excusé(s)** : DEMONT PRENAT Sylvie, DUBOIS Stéphane

**POUVOIRS** en application de l'article L. 2121-20 de la loi n° 96-142 du 21 février 1996 du CGCT, ont donné pouvoir écrit de voter en leur nom :

NOMS DES MANDANTS	A	NOMS DES MANDATAIRES
M. DUBOIS Stéphane	à	Mme SIBILLE Laurent

**Secrétaire de séance** : Monsieur DIAS Edouard désigné conformément à l'article L.2121-6 du CGCT.

**OBJET : Création d'un emploi permanent**

Madame Le Maire,

Vu l'article L. 313-1 du code général de la fonction publique qui prévoit que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement,

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

Considérant que la délibération portant création d'un emploi permanent doit préciser :

- le ou les grades correspondant à l'emploi créé,
- la catégorie hiérarchique dont l'emploi relève (A, B ou C),
- pour un emploi permanent à temps non complet, la durée hebdomadaire de service afférente à l'emploi en fraction de temps complet exprimée en heure (.../35èmes) ;

Considérant la délibération n°011-2020 en date du 10/02/2020 fixant le tableau des effectifs,

Considérant que les besoins du service nécessitent la création d'un emploi permanent à temps complet ;

Le Maire propose d'inscrire au tableau des effectifs du personnel à compter du 01 août 2023

INTITULE DU POSTE	GRADES	CAT.	TEMPS DE TRAVAIL HEBDO.	FONCTIONS ATTRIBUEES
Secrétaire général de mairie	Rédacteur Territoriale Rédacteur T. principal de 1 <sup>ère</sup> classe Rédacteur T. principal de 2 <sup>ème</sup> classe	B	35/35 <sup>ème</sup>	Fonctions administratives d'application en secrétariat de mairie

Il est proposé aux membres du conseil :

- de créer au tableau des effectifs un emploi permanent à temps complet (à compter du 01/08/2023) (à inscrire au tableau des emplois et des effectifs au 01/08/2023);
  - de charger le Maire de procéder à toutes les démarches nécessaires au recrutement de l'agent ;
- de dire que les crédits nécessaires à la rémunération et les charges afférentes de l'agent nommé dans l'emploi sont inscrits au budget de la collectivité.

***Ainsi fait et délibéré, le jour, mois, an susdits.***

*Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.*

Le Maire,  
Hélène THEVENIN



## TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS de la commune de CHOISEY

au 01-08-2023

EMPLOI/ POSTE	Date de création ou modification Référence délibération	Temps de travail hebdomadaire de l'emploi créé en heures			Catégorie hiérarchique	Grade (e) rattaché (s) à cet emploi	Emploi pouvant être pourvu par un contractuel (L332-8 du CGFP)		Emploi non pourvu	Grade de l'agent qui occupe le poste	EFFECTIFS		Identité agent en fonction sur le poste (1)		
		TC	TNC	A			B	C			oui	non		Si temps partiel (1)	Temps en heures
Secrétaire de mairie /général	01/08/2023 (DCM du 09-06-2023)	35		x	Rédacteur territorial, rédacteur principal 2ème classe, rédacteur principal 1ère classe		X		1						
Secrétaire de mairie/général	01/07/2014 (DCM du 22-04-2014)	35		x	Adjoint Administratif principal de 1ère classe		X		1	Adjoint Administratif principal de 1ère classe		GAUTHRON Séverine			
Adjoint en charge de la comptabilité/pates/urbanisme-ERP- enseignes/Actes administratifs liés à la voirie	01/03/2020 (DCM du 10-02-2020)		29	x	Adjoint Administratif principal de 1ère classe		X		1	Adjoint Administratif principal de 1ère classe		CHEVREUX Karine			
Adjoint en charge de l'accueil public et de la gestion Administrative: population/Etat- Civil/Elections/Cimetière/Affaires sociales/com animations/archives /salles communales	01/01/2015 (DCM du 20/03/2015)		29.5	x	Adjoint Administratif principal de 1ère classe		X		1	Adjoint Administratif principal de 1ère classe		BERTHELON Angélique			
ATSEM	01/07/2017 (DCM du 16/06/2017)		27.5	x	ATSEM Principal de 1ère classe			X	1	ATSEM Principal de 1ère classe		MICHAUD Maria-Pia			
ATSEM	01/01/2020 (DCM du 15/11/2019)		27.5	x	Adjoint technique principal de 1ère classe			X	1	Adjoint technique principal de 1ère classe		CHABRIER Sandrine			
Agent polyvalent en milieu rural	01/07/2017 (DCM du 16-06-2017)	35	24	x	Adjoint technique principal de 1ère classe				1	Adjoint technique principal de 1ère classe		DARPHIN Pierre			
Agent polyvalent en milieu rural	15/11/2019 (DCM du 15/11/2019)	35			Adjoint technique principal de 1ère classe					Adjoint technique principal de 1ère classe		MESSAGER Nicolas			
Agent polyvalent en milieu rural	01/05/2021 (DCM du 26/03/2021)	35	24	x	Adjoint technique				1	Adjoint technique		TAGLIAFERRO Rémy			
Agent d'entretien des locaux communaux et condèrgerie des bâtiments communaux	01/10/2015 (DCM du 27/11/2015)		17	x	Adjoint technique				1	Adjoint technique		PAQUES Elisebeth			
Agent d'entretien des locaux scolaires	01/01/2017 (DCM du 23/05/1997)		14		Adjoint technique, Adjoint technique principal de 2ème classe, Adjoint technique principal de 1ère classe				1	Adjoint technique		BASSON Annie			
<b>TOTAUX</b>		<b>140</b>	<b>178.5</b>						<b>8</b>	<b>0</b>					

(1) Ces colonnes peuvent être ajoutées à celles du tableau annexé à la délibération pour votre gestion interne

**Pour rappel :** Article L313-1 du CGFP "Les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement. La délibération précise le grade ou les grades correspondant à l'emploi créé. Elle indique, le cas échéant, si l'emploi peut également être pourvu par un agent contractuel, la nature des fonctions, les niveaux de recrutement et de rémunération de l'emploi créé sont précisés. Aucune création d'emploi ne peut intervenir si les crédits disponibles au chapitre budgétaire correspondant ne le permettent."

Envoyé en préfecture le 16/06/2023

Reçu en préfecture le 16/06/2023

Publié le 16/06/2023



ID : 039-213901507-20230609-DCM2023062023-DE